

PARTIE 2
NOTICE AGRICOLE

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
POUR UNE EXPLOITATION AGRICOLE
PROJET DE CONSTRUCTION

La présente fiche de renseignements est nécessaire à toute autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable ou permis de construire) pour un projet en lien avec une activité agricole situé soit en zone agricole ou naturelle d'un POS-PLU, soit en zone inconstructible d'une carte communale, soit hors de la partie actuellement urbanisée d'une commune sans document d'urbanisme.

Il est conseillé de prendre connaissance de la DOCTRINE avant de compléter cette notice.

Elle a pour objet d'aider à démontrer que la construction envisagée est strictement liée et nécessaire à une exploitation agricole. Elle doit être remplie soigneusement et restera annexée au dossier de demande ou de déclaration déposé en mairie.

Lors de la création d'exploitation, l'exploitant doit préciser les informations non disponibles pour que l'instruction puisse en tenir compte.

Toute information complémentaire que vous jugeriez utile pour expliquer le choix de l'emplacement et de la dimension de la construction projetée peut être formulée sur papier libre.

En cas d'évolution entre la notice fournie au stade de la demande de certificat d'urbanisme et celle au stade de la demande de permis, les modifications devront être clairement précisées.

Les informations fournies doivent permettre de définir le lien de nécessité d'un projet à une exploitation grâce à la mise en parallèle des constructions existantes (utilisation, dimension, état...) et l'identification des besoins de l'exploitation. Cette analyse est menée à travers 4 critères :

- l'importance de l'exploitation,
- la nature de l'activité agricole,
- la localisation des constructions,
- l'aménagement des bâtiments existants.

TRONC COMMUN

- Demande de renseignements complémentaires à un projet de construction en zone agricole ou naturelle

ANNEXES

- Productions végétales et maraîchage, hors production pérennes
 Viticulture et arboriculture
 Élevage
 Activité équestre
 Accueil touristique

Le tronc commun et les annexes économiques concernées relatives à l'activité actuelle et projetée sont à fournir dans tous les cas (nouvelle construction, nouvelle activité, extension, installation...).

Toutes les fiches sont disponibles à :

<http://www.aude.gouv.fr/doctrine-pour-la-construction-en-zone-naturelle-a7752.html>

TRONC COMMUN

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A UN PROJET DE CONSTRUCTION EN ESPACE AGRICOLE OU NATUREL

1 – L'EXPLOITANT AGRICOLE

Nom, Prénom, raison sociale :

Tél :

Adresse :

mail :

n° MSA :

n° AMEXA :

Démarche élaborée

Dotation jeune agriculteur Oui Non

Date

Observations (avancement procédure)

Si vous bénéficiez de la DJA, le Plan de Développement Économique (PDE) doit être joint à la place des annexes économiques.

2 – L'EXPLOITATION AGRICOLE

Si le projet concerne une exploitation déjà établie, vous devez décrire l'exploitation telle qu'elle est avant la réalisation du projet.

Fonctionnement et références

- Exploitation établie Création d'une exploitation
 Extension d'une activité existante Création d'une nouvelle activité

n° PACAGE :

n° Casier Viticole Informatisé :

n° SIREN :

Nom du(des) chef(s) d'exploitation	Nom des associés		
Personnel présent sur l'exploitation (nombre)		permanents	
Temps de travail total, passé sur l'exploitation :	heures par an		
Chiffre d'affaire annuel de l'activité agricole (hors accueil touristique) :	euros		

Mode d'exploitation	Surface (ha)	
	Totale	Cultivée
Faire-valoir direct (exploitant propriétaire)		
Fermage – Métayage (dont bénéficie l'exploitant)		
TOTAL		

Liste des matériels et des immobilisations	Nombre	Puissance
Tracteurs		
Machines à récolter		
Autres (préciser)		

Si le tableau est insuffisant, la liste peut être jointe sur papier libre.

Constructions existantes affectées à l'exploitation agricole

Les constructions autorisées mais qui ne sont pas encore construites doivent également être indiquées.

En cas de multi-usage d'une construction, détaillez les différentes parties.

Si le tableau est insuffisant, la liste peut être jointe sur papier libre.

	Fonction (habitation, cave, hangar, bâtiment spécialisé, gîte, serres, location...)	Superficie (m ²)	Référence et surface de la parcelle d'implantation	Propriétaire de la construction	Année de la construction ou date du permis de construire
1					
2					
3					
4					
5					

3 – LE PROJET

Nature du bâtiment objet de la demande	Type de bâtiment (stabulation, élevage...)	Volume – surface – capacité	Utilisateur
Construction nouvelle			
Extension			
Aménagement bâtiment existant			

Besoins	En cas de connexion à un réseau public, indiquez la distance du point de raccordement. Sinon, indiquez le type de gestion projetée, pour chaque bâtiment.
Eau potable	
Eaux pluviales	
Eaux usées	
Électricité	
Voirie d'accès	

Justification du lien et de la nécessité de la construction avec l'exploitation agricole

Pour être admise, une construction doit notamment justifier de son lien et de sa nécessité à une exploitation. Votre explication doit donc prouver la nécessité fonctionnelle et géographique du projet. L'évolution prévue pour les constructions existantes doit être précisée. Les éléments ci-dessous et les commentaires sur les plans demandés doivent constituer la base minimale de l'explication.

Ces éléments seront relativisés en fonction de l'importance de l'exploitation.

Dans le cas de la création d'une exploitation ou d'une nouvelle activité, l'annexe économique correspondant à la production participe à la justification.

Bâtiment agricole	<ul style="list-style-type: none"> - nécessité géographique : distance par rapport aux autres constructions et à la structure foncière globale - nécessité fonctionnelle : utilité du projet dans le cadre du fonctionnement de l'exploitation, dimensions par rapport aux besoins (immobilisations) et aux autres constructions
Logement	<ul style="list-style-type: none"> - nécessité géographique et fonctionnelle : voir ci-dessus - nécessité de présence permanente rapprochée : à justifier par l'activité et l'itinéraire cultural

Voir aussi la partie Définitions de la Doctrine, en particulier les chapitres concernant la nécessité fonctionnelle et géographique et la nécessité de présence permanente et rapprochée.



Démonstration du lien de nécessité fonctionnelle et géographique
(et de la nécessité de présence permanente et rapprochée pour un logement)
avec l'exploitation

4 – DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

- Attestation d'affiliation MSA
- Relevé parcellaire MSA (ou relevé cadastral en l'absence de de relevé MSA)
- Relevé Kbis de l'exploitation (pour les formes sociétaires)
- Plan de localisation des principaux îlots de cultures (justifiant la localisation fonctionnelle. Vous pourrez vous servir du parcellaire graphique PAC)
- Plan de masse avec les bâtiments projetés et existants et leur nature d'occupation (en précisant les affectations des différentes parties le cas échéant)
- Plans intérieurs des constructions projetées
- Dans le cas d'une installation, de la création d'une nouvelle activité ou d'une extension : étude prévisionnelle d'installation (PDE) ou l'annexe économique concernée :
 - Production végétales et maraîchage, hors production pérennes
 - Viticulture et arboriculture
 - Élevage
 - Activité équestre
 - Accueil touristique

5 - ENGAGEMENT DE L'EXPLOITANT

Je soussigné, _____, certifie exacts les renseignements de cette notice et accepte que l'administration puisse prendre connaissance des informations disponibles sur mon exploitation.

Date et Signature

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Sur un projet agricole	Chambre d'Agriculture de l'Aude	04 68 11 79 79
Sur un projet d'installation		04 68 11 79 27
Sur la procédure administrative	DDTM Aude – Droit des Sols	04 68 71 76 03
	Service Aménagement Territoire Est-Maritime (Narbonne)	04 68 90 22 00
	Service Aménagement Territoire Ouest Carcassonne	06 68 10 31 06
	Limoux	04 68 31 08 65
	Économie Agricole et Développement Rural	04 68 71 76 50
Sur les ICPE (cave)	DDTM Aude - SEMA	04 68 10 31 72
Sur les ICPE (élevage)	DDCSPP Aude	04 68 11 16 40
Sur un projet architectural	C.A.U.E. de l'Aude	04 68 71 32 99